

REVUE BELGE
DE
NUMISMATIQUE

PUBLIÉE

SOUS LES AUSPICES DE LA SOCIÉTÉ ROYALE DE NUMISMATIQUE

DIRECTEURS :

MM. LE V^e B. DE JONGHE, LE C^o TH. DE LIMBURG-STIRUM ET A. DE WITTE

1905

SOIXANTE ET UNIÈME ANNÉE



BRUXELLES,

J. GOEMAERE, IMPRIMEUR DU ROI,

Rue de la Limite, 21.

1905

UN DEMI-GROS
DE
JEAN DE BAVIÈRE, DUC DE LUXEMBOURG
1418-1425
(TROUVAILLE DE HEILIGKREUZ)

Le quinzième siècle est une époque néfaste pour le duché de Luxembourg : entièrement féodal, couvert de grands bois, privé de voies de communication, n'ayant que de toutes petites villes et partant dépourvu de commerce et d'industrie, ce pays ne pouvait prétendre à une prospérité relative qu'en étant gouverné par un prince habile et actif, dont les mérites personnels constituaient le facteur essentiel du bien-être général : le chef de l'état et l'état lui-même ne faisaient qu'un tout indivisible, le premier absorbant entièrement le second. C'est ainsi qu'au siècle précédent le nom de Luxembourg apparut subitement auréolé d'un prestige immense, par l'élévation au trône impérial de Henri VII et de Charles IV, par les actions d'éclat du fameux Jean de Bohême, et enfin par les brillantes alliances de son fils Wenceslas I^{er}.

Tout changea lors de l'avènement de Wenceslas II, élu empereur en 1378 : les extravagances,

les dilapidations et les crimes de ce tyran sont trop connus pour que nous y insistions; on sait dans quel état d'anarchie il plongea l'empire, et comment il fut honteusement déposé à Oberlahnstein en 1400. Pour un homme que l'histoire a flétri du surnom d'Ivrogne, les questions de sentiment et de dignité ne devaient pas peser lourd; aussi ne se fit-il aucun scrupule d'aliéner sa patrie, dès qu'il lui fallut de l'argent pour subvenir à ses prodigalités et à ses vices. Il engagea le Luxembourg à son neveu Josse de Moravie en 1388, celui-ci à son tour en trafiqua, et à sa mort (1411) l'engagère passa à sa sœur Élisabeth de Gorlitz, qui dès 1410 avait déjà obtenu de Wenceslas, demeuré souverain dans ses domaines héréditaires, le droit de la reprendre des mains de Josse : la situation fut encore aggravée par Wenceslas qui lui assigna une dot de 120,000 florins, également hypothéquée sur le duché.

Les deux époux de cette princesse, Antoine de Bourgogne et Jean de Bavière, l'un et l'autre fort occupés ailleurs, ne portèrent aucun intérêt à cette malheureuse contrée : le premier lui donna un gouverneur dont les exactions amenèrent des séditions, atrocement réprimées, et le second ne fit absolument rien pour tirer le Luxembourg du dénuement dans lequel il le trouva. Ainsi que le dit l'abbé Clouet (*Histoire de Verdun*, tome III, p. 376) « le brigandage, qui ne cessait guère aux frontières du Luxembourg, y reprit plus que

jamais sous le gouvernement de la duchesse veuve Élisabeth de Gorlitz et de son second mari Jean de Bavière, qu'elle épousa en 1418, et qui la négligea, elle et le duché, pour aller conquérir la Hollande, à titre, bon ou mauvais, de succession par la mort d'un frère. »

C'est en effet la riche et fertile Hollande qu'ambitionnait Jean de Bavière, à tel point que toutes ses monnaies luxembourgeoises renseignent exclusivement son titre de « fils de la Hollande » et duc de Bavière : être souverain du Luxembourg était chose si accessoire pour lui, qu'il estimait inutile d'en faire mention, même sur le numéraire de ce pays.

Cette qualification de fils de la Hollande, *filius Hollandiæ*, demande à être expliquée : Guillaume IV, comte de Hainaut, de Zélande et de Hollande, frère de Jean de Bavière, était mort à Bouchain le 31 mai 1417, laissant ses riches possessions à sa fille Jacqueline : celle-ci fut fiancée à son cousin germain, Jean IV, duc de Brabant. Jean de Bavière, alors évêque non sacré de Liège, parut approuver cette union et s'offrit même à solliciter du concile de Constance les dispenses nécessaires. (Conférence de Biervliet, 1^{er} août 1417.) Mais ces dispositions favorables durèrent peu : le trône impérial était alors occupé par le frère de Wenceslas, l'empereur Sigismond, qui voyait avec inquiétude les progrès envahissants réalisés dans les Pays-Bas par la maison de Bourgogne :

déjà la Flandre lui appartenait tout entière, Namur devait lui échoir, et le mariage projeté allait réunir le Brabant, le Hainaut, la Hollande et la Zélande sous le sceptre d'un souverain bourguignon : une puissance formidable se créait sur les marches de l'empire, et Sigismond crut adroit d'offrir à Jean de Bavière l'héritage de Jacqueline, en y ajoutant le Luxembourg qu'Élisabeth de Gorlitz lui apporterait en dot. Ces propositions furent acceptées avec empressement par ce prince, qui occupait un siège épiscopal tout en refusant de recevoir les ordres majeurs, et dont les cruautés avaient exaspéré les Liégeois ; il écrivit le 23 septembre 1417 au concile, lui demandant de ne pas accorder les dispenses demandées par sa nièce, en se fondant « sur le scandale d'une union entre si proches parents », et surtout sur ses droits d'héritier de son frère : dès le lendemain, il quitta sa principauté pour entrer le même mois à Dordrecht, d'où il informa les villes de la Hollande et de la Zélande qu'il venait gouverner le pays comme tuteur de sa nièce. Jacqueline convoqua aussitôt les États à Schoonhoven, réunion à laquelle se rendit aussi celui que les Liégeois avaient à juste titre appelé Jean sans Pitié ; là on lui fit savoir que Jacqueline n'avait pas de tuteur, mais un conseil, dont lui-même faisait partie, et qu'il n'avait pas de tutelle à exercer. C'était une déclaration de guerre, à laquelle le duc répondit en allant s'emparer de Gorcum (novembre 1417) ;

mais il perdit cette place dès le 1^{er} décembre suivant et fut repoussé de Rotterdam. D'autre part, après bien des incidents trop longs à rappeler ici, le pape Martin V, élu à Constance, consentit finalement au mariage de Jacqueline et de Jean IV, malgré la pression de Jean-sans-Pitié et de son puissant protecteur. L'empereur déclara alors que la Hollande, la Zélande et le Hainaut étaient fiefs masculins et en investit Jean de Bavière (28 mars 1418), mais les États refusèrent de le reconnaître (1) ; la guerre reprit et Jacqueline vint assiéger son implacable ennemi dans Dordrecht. La chance paraissait sourire à la courageuse princesse, lorsque la mollesse et l'inertie du duc de Brabant amenèrent un désastre là où tout faisait augurer une victoire : le siège dut être levé (10 octobre 1418) et le 19 février 1419 Jean de Bavière obtenait en fief la Hollande et la Zélande, dont l'époux de Jacqueline lui confia le gouvernement pour cinq ans : bientôt de regrettables dissensions surgirent entre les jeunes époux, et eurent les pires conséquences : pour humilier sa femme, Jean IV modifia le traité de 1419, et engagea la Hollande et la Zélande pour un terme de douze années à Jean de Bavière, en échange d'un prêt d'argent (27 avril 1420). Celui-ci s'installa donc

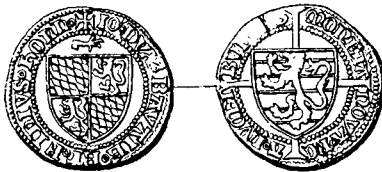
(1) Le mariage eut lieu secrètement et en toute hâte à La Haye le 10 mars 1418 : l'empereur l'ignorait encore le 28 mars, au moment où il investissait Jean de Bavière, car à cette date il en défendait la célébration.

à perpétuelle demeure en Hollande, mais il ne prit jamais d'autre titre que celui de « regent ende bewaerre », ou encore « zoon van Holland », apparemment pour ménager les susceptibilités de son allié inespéré. Il est toutefois probable qu'il n'aurait pas tardé à modifier cette qualification, vu la tournure que les événements devaient prendre ultérieurement, mais la mort ne lui en laissa pas le temps : il fut empoisonné par Jean de Vliet, qui avait épousé la sœur naturelle de Jacqueline, et décéda le 6 janvier 1425 : on l'enterra dans l'église des Dominicains, à La Haye.

.. Sigismond ne récolta pas le fruit de ses manœuvres que le sort déjoua ironiquement : en effet, à la suite des troubles qu'occasionna la rupture violente de Jacqueline et de son époux, Jean de Bavière se vit forcément attiré dans l'engrenage de la politique bourguignonne et désigna Philippe le Bon pour son successeur ; on sait comment celui-ci recueillit aussi le Luxembourg à la mort de l'antipathique Élisabeth de Gorlitz (3 août 1451), fondant ainsi la puissante monarchie que le dernier empereur de cette illustre maison avait en vain essayé d'enrayer.

Dans ce récit, il a été beaucoup question de la Hollande et fort peu du Luxembourg ; c'est que Jean de Bavière ne s'en souciait que comme d'une province éloignée, bonne tout au plus à lui fournir de maigres subsides : les temps glorieux de jadis étaient loin, et avec eux avait passé toute

prospérité. La numismatique reflète fidèlement cet état de choses, car au riche numéraire du XIV^e siècle a succédé une grande pénurie d'espèces : Jean de Bavière ordonna en tout et pour tout deux émissions, se composant l'une et l'autre d'un florin d'or et d'un gros, subdivisé en demis, quarts et douzièmes. Il semblait donc certain que la série métallique de ce règne était entièrement close et qu'elle ne fournirait plus rien d'intéressant; aussi n'est-ce pas sans surprise que nous venons de rencontrer deux demi-gros appartenant à la première émission, mais tellement différents de la pièce connue, que nous les jugeons dignes d'être publiés.



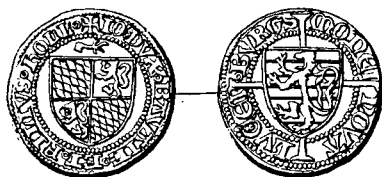
Collection de l'État belge. Poids : 1gr.20.

✠ IOHANNES BAVARIE ET FILIVS HOLL.,
entre deux grènetis. Au centre, l'écu écartelé de Bavière et de Palatinat : sur l'écu, une serre d'oiseau de proie.

Rev. MONETA — NOVITA — FC — T — LVCEI
— BVRGES, entre deux grènetis. Au centre, l'écu de Luxembourg posé sur une croix pattée, coupant le grènetis intérieur et la légende.

Il est vraisemblable que le monnayeur aura placé cette serre sur l'écu pour bien indiquer que la pièce en question est la fraction du gros, sur lequel se trouve un dragon tenant les armes ducales dans ses griffes.

Le second demi-gros est plus intéressant encore :



Notre collection. Poids : 1gr.28.

✠ IOHANNES • BAVARIE • EP • FILIVS • HOLL •
Même droit que ci-dessus.

Rev. ΩΩΩΩΩ — ΩΩΩΩΩ — LVCEN — • BVRS •
Même revers que ci-dessus, mais une petite tête humaine remplit le centre de la lettre C de LVCEN.

On connaît deux monnaies luxembourgeoises dont les lettres C, Ω et O renferment des figurines : c'est le gros de Josse de Moravie, et quelques rares gros au griffon de Jean sans Pitié. Il s'agit là d'une charmante et artistique innovation, inspirée par les lettrines enluminées des manuscrits de l'époque. Toutefois la petite tête qui se voit sur notre demi-gros doit être l'indice d'une émission nouvelle : au siècle précédent les monnayeurs de l'évêque de Liège, Adolphe de la Marck, se servirent du même signe pour indiquer la même chose

(de Chestret, pl. XIII, n° 236). Dans l'un et l'autre cas il s'agit de pièces dont on connaît un grand nombre de variétés, et dont la frappe fut très active.

La différence des caractères du droit et du revers de notre monnaie, et sa comparaison avec celle de la collection de l'État prouvent qu'elle est le produit d'un mélange de coins: la fabrication de ces pièces dut être fort abondante, car les demi-gros de Jean sans Pitié sont très communément répandus, exception faite cependant pour les deux que nous venons de décrire, et qui sont l'un et l'autre uniques. Le nôtre vient d'être trouvé à Heiligkreuz, près de Trèves, en compagnie de gros de Wenceslas II (Serrure, n° 155), Josse de Moravie (n° 152), Antoine de Bourgogne (n° 160) et de Jean de Bavière (n° 166, 169) et Élisabeth de Gorlitz (n° 173, 174). Le trésor renfermait, en outre, des pièces des archevêques de Trèves, Conon de Falkenstein (1362-1388), Werner de Falkenstein (1388-1418) et Otto de Ziegenhain (1418-1430); de Frédéric de Saarwerden (1370-1414) et Thierry de Mors (1414-1463), archevêques de Cologne, de Jean de Luxembourg, archevêque de Mayence (1371-1373) et de Conrad III, qui occupa le même siège de 1419 à 1434; il y avait enfin un gros de Charles II de Lorraine (1390-1431) et quelques pièces du duché de Juliers.

Nous avons vu ce petit trésor dans le courant du mois d'août dernier, malheureusement le

temps nous manquait pour l'inventorier en détail : nous comptons sur l'obligeance de son propriétaire qui nous avait promis d'en faire le relevé et de nous le communiquer, mais nous n'avons rien vu venir et nos demandes ultérieures sont restées sans réponse.

ÉD. BERNAYS.

Anvers, 1^{er} octobre 1904.
